

Jean-Pierre Barbier

Président du Département

Député de l'Isère

Madame, Monsieur le responsable de syndic de copropriété

Madame, Monsieur le propriétaire bailleur

Grenoble, le

15 FEV. 2017

Dossier suivi par : Grégory TERLIN
Direction Aménagement Numérique -THD
Contact : gregory.terlin@isere.fr – 04 76 00 36 41
Réf :2017-DAN-THD-0016

Madame, Monsieur,

Le Département s'est engagé, à travers la constitution du Réseau d'Initiative Publique (RIP), à la mise en place d'une infrastructure Très Haut Débit par fibre optique dans les territoires isérois sur lesquels les opérateurs privés de télécommunications n'interviennent pas. Cette zone d'initiative publique représente 450 000 lignes que le Département et ses partenaires publics se sont engagés à couvrir à l'horizon 2024.

Le Département a choisi en 2016 de confier la délégation de service public du RIP à SFR collectivités dont la société Isère Fibre sera la filiale spécifique pour réaliser le projet Isérois.

L'opérateur Isère Fibre est donc désigné comme maître d'ouvrage unique pour déployer le réseau de desserte en fibre optique sur votre secteur et conduit en conséquence ces travaux pour le compte des fournisseurs d'accès internet qui souhaiteraient commercialiser un service par fibre optique dans la zone d'initiative publique.

Dans ce cadre, les représentants d'Isère Fibre ont besoin de votre accord, si vous êtes propriétaire bailleur unique de votre immeuble, ou de celui de votre assemblée générale dans le cas des copropriétés, afin de recueillir les « autorisations d'immeuble » lui permettant de raccorder la fibre optique jusqu'à l'entrée de chaque logement.

Le coût de cette opération est intégralement pris en charge par Isère Fibre et vise uniquement à équiper le bâtiment à titre gratuit, pour permettre aux occupants de bénéficier quand ils le souhaiteront de la capacité à s'abonner à la fibre optique. Par ailleurs, je tiens à vous préciser que chaque occupant restera libre de choisir l'opérateur de son choix pour son accès personnel à internet s'il souhaite s'abonner à un service très haut débit.

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir répondre favorablement aux sollicitations de l'entreprise Isère Fibre, dont vous trouverez les coordonnées dans le document en annexe. Je vous invite également à prévoir dès maintenant de voter ou faire voter dans vos prochaines assemblées générales de copropriété le principe de raccordement des bâtiments à la fibre optique et de donner mandat aux syndics afin de signer la convention de raccordement qui sera proposée par Isère Fibre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre Barbier